



**Direction de la Sécurité et de la Prévention**  
**Police Municipale**  
**17 rue Chevreul**  
**49100 ANGERS**  
**02.41.05.40.17**

**NOTICE D'INFORMATION**  
**dans le cadre d'une demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé**

Afin de pouvoir effectuer votre demande il vous faut dans un premier temps remplir et signer le Cerfa n°13996\*01 que vous trouverez sur le site Service-Public.fr : [Dossier de demande de permis de détention d'un chien dangereux \(Formulaire 13996\\*01\) | Service-public.fr](#)

Il faut y joindre les pièces justificatives demandées sur le Cerfa n°13996\*01 ainsi que les pièces suivantes :

**Pour le chien :**

- Passeport du chien
- Certificat de naissance inscrit au L.O.F

**Pour le propriétaire demandeur :**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Extrait de casier judiciaire bulletin N°2

**Important !**

Vous trouverez la liste des formateurs habilités à dispenser des formations aux propriétaires de chien de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sur le site de la préfecture du Maine-et-Loire :

[Listes des spécialistes agréés - Services Etat Maine-et-Loire](#)

Vous trouverez la liste de vétérinaires agréés pour la réalisation des évaluations comportementales sur le site de l'ordre national des vétérinaires :

[Vétérinaires évaluateurs comportementaux | L'Ordre national des vétérinaires \(www.veterinaire.fr\)](#)

Vos données personnelles telles que votre identité et vos coordonnées font l'objet d'un traitement de données par la Ville d'Angers et ce uniquement à des fins de gestion de votre demande. La base juridique du présent traitement est la mission d'intérêt public. Les données traitées sont destinées uniquement à la Direction de la Sécurité et de la Prévention et ne seront pas communiquées à des tiers. Les données seront conservées pendant 3 ans. Conformément à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679, vous pouvez demander à accéder aux informations qui vous concerne pour en obtenir une copie, pour les faire rectifier ou supprimer, pour vous opposer à leur traitement par la Ville d'Angers ou en demander la limitation.

Vous pouvez définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de vos données à caractère personnel en cas de décès.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse [dpo@ville.angers.fr](mailto:dpo@ville.angers.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.